RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE & LITTORAL BAS-NORMAND

DEBOUT LES VACHES LA MER MONTE

MAISON DE LA NATURE ET DE L'ESTUAIRE

SALLENELLES - 14

Café débat Le changement climatique #2 / 13 juin 2015

« Résister, subir ou s'adapter face à la montée du niveau marin, perspectives pour l'estuaire de l'Orne à l'horizon 2050-2100 »

Intervenant : M. Jean-Philippe LACOSTE, délégué régional du Conservatoire du littoral

Résumé de la présentation

M. Jean Philippe Lacoste a débuté ce café-débat en précisant que le Conservatoire du Littoral était propriétaire de 1500 kms de côtes en France, qu'il acquière des terrains depuis 40 ans et possède donc un certain recul par rapport à l'évolution du littoral.

Le Conservatoire du Littoral (CdL) est d'autant plus intéressé à cette question de gestion du patrimoine depuis que la cour des comptes lui a demandé quel était l'intérêt d'acheter des terrains qui sont repris par la mer petit à petit. Mais face aux aspects économiques, il ne faut pas oublier l'enjeu de préservation de la biodiversité qui guide en grande partie l'action du CdL.

Il faut savoir que la Normandie est un territoire qui régresse à cause de l'érosion. Le Conservatoire du littoral, doit donc se poser trois questions sur chaque site :

Soit lutter, soit constater l'érosion, soit anticiper le phénomène lorsqu'il est inéluctable et linéaire (Or ce n'est pas toujours le cas car certains endroits se sédimentent).

La COP 21 à Paris a pour objectif d'obtenir des gouvernements une baisse de 2°. Elle devra prendre deux sortes de mesures :

- Mesures d'atténuation (de l'effet de serre, maintenir le réchauffement climatique à moins de 2° ou à 2°)
- Mesures d'adaptation, que devrons nous faire pour s'adapter et anticiper le réchauffement climatique.

On constate actuellement une remontée du niveau marin depuis quelques décennies, en un siècle on a eu augmentation en moyenne de 30 cm et on remarque qu'à chaque fois il s'agit de la prévision statistique du GIEC, la plus haute qui est constaté. Il y a également une diminution des nappes phréatiques, les précipitations ont diminué de 5% mais elles sont plus puissantes lorsqu'elles se manifestent. Les températures augmentent très rapidement.

Les premières personnes touchées sont les populations côtières : il y a 2 747 bâtiments et 2 000 km de routes en dessous du niveau marin en Basse-Normandie qui sont exposées soit du fait de l'érosion de la côte, soit par inondations souterraines.

La biodiversité est également touchée par ce phénomène, notamment la disparition de certains poissons, et d'animaux à coquilles à cause de l'acidification de l'eau, ces mêmes animaux qui absorbent le carbone.

Puis nous avons abordé le cas du Royaume uni, qui a déjà commencé à réfléchir à certaines questions : que fait-on ? Qui payera ? Les acteurs locaux, les collectivités ? Où agit-on ? Où laissons-nous faire ? Comment pallier la perte de fonctionnalités écologiques et d'usages pour l'agriculture ? etc.

En France, ces questions n'ont pas encore été posées. Il faut éviter le catastrophisme bien sûr mais ne pas se voiler la face non plus. Il y a eu des catastrophes, celle de la digue rompue à Amfreville dans l'estuaire de l'Orne en 2011 par exemple. Elle a été aussitôt réparée mais l'hypothèse qu'elle recasse n'a pas été posée.

Longtemps le progrès a été synonyme de gains de terre sur la mer par la création de polders, ce qui fait qu'aujourd'hui nous nous retrouvons avec un grand nombre de terrains facilement submersibles. Il a été rappelé que les milieux marins intermédiaires comme les estuaires sont des endroits cruciaux dans l'écosystème. Ces espaces, utilisés comme nurserie par de nombreuses espèces, sont à la base de chaines alimentaires dont nous dépendons. Ceux-ci sont malheureusement de plus en plus convoités par l'urbanisme touristique et deviennent de plus en plus rares.

Il a été dit qu'il fallait, à l'heure actuelle, absolument comparer le coût de la défense par rapport au coût de la perte. Sachant qu'en Normandie, le coût de la relocalisation des bâtiments situés en dessous du niveau de la mer est estimé à 8 milliards d'euros pour la Basse-Normandie.

Quelque fois, la défense à tout prix d'un endroit déplace le problème un peu plus loin (comme le cas de Saint Julien le Thomas ou encore celui du Club nautique de Merville, dont la construction d'une digue a provoqué la création d'un creux sur le cordon dunaire de la réserve du Gros Banc).

Ces questions n'ont pas encore été abordées en France malgré les catastrophes, car pendant longtemps l'Etat a financé à 100% les digues et autres défenses. Mais les pouvoirs publics, depuis la crise, ont arrêté de financer ce type d'ouvrages. Il a été créé les GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations), dispositif juridique permettant aux collectivités locales de se regrouper pour gérer ensemble les risques et anticiper les problèmes (elles ont la possibilité pour cela de prélever une taxe de 4 euros par habitant).

Ensuite a été présenté les trois scénarios possibles : résister, laisser faire ou anticiper. Pour répondre à ces questions, il faut dès maintenant se demander, citoyens et pouvoirs publics, où agit-on ? Où subit-on ? Où choisissons-nous d'anticiper ?

CONCLUSION

L'intervention de M. LACOSTE a permis de mettre en évidence que les enjeux sont différents d'un secteur à l'autre, selon qu'il soit fortement urbanisé ou non. Résister, laisser faire ou anticiper ? Les choix de scénarios seront dictés par une logique avant tout économique et il faut dès maintenant admettre qu'on ne pourra pas résister partout et commencer à regarder où il est

possible de restituer des terrains à la mer. C'est la position du Conservatoire du littoral vis-à-vis de ses propriétés. Dans les zones habitées, nous avons dès maintenant la responsabilité de planifier un nouveau type d'aménagement intégrant la nécessité d'un recul progressif au-delà des zones inondables. Il a été conclu que la difficulté à réagir était liée à notre culture, le débat public n'étant pas encore vraiment entré dans les mœurs des français, sachant que les solutions passeront inévitablement par la concertation avec tous les acteurs concernés, y compris les habitants.

Estelle Fontaine – secrétaire du café débat